

2 octobre 2019

Que vous soyez un étudiant, un membre du personnel de l'Université de Lille ou une organisation extérieure, la Fondation de l'Université de Lille est soucieuse de la protection de votre vie privée dans le respect du règlement européen (UE) 2016/679 pris par le Parlement européen et le Conseil du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ces nouveaux textes imposent notamment la mise à disposition d'une information claire, intelligible et aisément accessible aux personnes concernées par le traitement de leurs données.

Ce document présente les données personnelles vous concernant collectées et détenues par la Fondation de l'Université de Lille, les raisons de cette détention et vos droits concernant ces informations.

1. Informations générales

La Fondation de l'université de Lille est responsable des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Fondation de l'université de Lille est Jean-Luc Tessier.

Vous pouvez le contacter :

- par courriel à l'adresse électronique suivante : dpo@univ-lille.fr
- à l'adresse postale suivante : Fondation de l'université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille
- par le formulaire de contact : <https://www.univ-lille.fr/dp/contact-dpo>

2. Campagne d'appel à la générosité publique

La Fondation de l'université de Lille est amenée à porter des campagnes d'appel à la générosité publique au bénéfice d'entités internes à l'université de Lille. Ces projets sont portés au registre de la Fondation par le DPO et sont disponibles sur la GED de l'université de Lille (<https://ged.univ-lille.fr>) en mode authentifié uniquement.

Par chèque, par carte bancaire, par virement ponctuel ou régulier, la Fondation, suivant le projet, reçoit en direct le versement des dons ou utilise la plateforme HelloAsso.

a) La nature des informations collectées

La Fondation de l'Université de Lille recueille et traite une série d'informations à votre sujet nécessaires au traitement du don. Ceci comprend :

- votre nom, année de naissance, adresse et coordonnées ; si vous agissez au titre d'une personne morale : raison sociale ;
- éventuellement votre statut : étudiant, salarié, entreprise, sans emploi, retraité ou votre lien principal avec le domaine concerné ce champ est dépendant du projet pour lequel est lancée une campagne de don ;
- le moyen de communication par lequel vous avez eu connaissance de la campagne d'appel à la générosité publique ;
- l'anonymat ou pas de votre don. Dans ce cas, il n'y en aura pas de communication publique ;
- votre relation avec la Fondation : recevoir ou pas les informations liées à cette campagne d'appel à don ;
- votre don : montant, date de versement, mode de versement du don (espèces, chèque, carte bancaire, virement), reçu fiscal.

b) Pourquoi sont-elles collectées ?

Les données sont collectées, mises à jour et traitées dans le cadre de la gestion administrative des dons pour :

- tenir à jour le registre des donateurs ;
- répondre aux obligations fiscales ;
- vous permettre d'obtenir des justificatifs comptables et fiscaux ;
- vous informer (facultatif) des événements de la Fondation et des bénéficiaires du don ;
- nourrir de manière ajustée la relation entre la Fondation, les bénéficiaires du don et le donateur.

c) Destinataires des données :

Les données ainsi collectées seront connues des personnes suivantes :

- Pr. Xavier Vandendriessche, Président de la Fondation de l'Université de Lille
- Anne de Lamotte, Directrice de la Fondation de l'Université de Lille

d) Partage ou transfert des données vers d'autres entités

En fonction de l'objet de la campagne d'appel à la générosité publique, les données collectées, avec l'accord des donateurs, peuvent être transmises à l'université de Lille, et plus particulièrement au porteur bénéficiaire de la campagne.

Vous disposez également du droit d'effectuer un don anonyme. Dans ce cas, vos coordonnées ne seront pas transmises aux bénéficiaires du don.

3. **Durée de conservation des données personnelles**

a) Registre des donateurs

Les durées de conservation des documents et données issues des dons sont les suivantes :

- dossiers de don (« dossier » pour désigner un ensemble : le bulletin original, les données de contact, les modalités et montant du don, les courriers/emails associés) : 10 ans ;
- justificatifs comptables et fiscaux : 10 ans ;
- à l'issue des durées de conservation, le registre des donateurs sera archivé conformément à l'article L.213.2 du code du patrimoine.

b) Adresse de contact

Les personnes, ayant donné leur accord sur le fait d'être sollicitées par la Fondation, seront invitées régulièrement à confirmer ou infirmer leur décision.

Une absence de réponse vaudra refus, les coordonnées de la personne seront alors retirées de la base de données.

4. **Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les appliquer?**

Vous disposez des droits suivants :

- droit d'être informé ;
- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit de restreindre le traitement ;
- droit à la portabilité des données ;
- droit d'opposition si vos données sont utilisées à d'autres fins ne relevant pas d'une obligation légale.

Vous pouvez solliciter le Délégué à la protection des données pour l'exercice de ces droits (cf. 1. Informations générales).

Si vous n'obtenez pas de réponse pour l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la CNIL.